

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 26 SEPTEMBRE 2022

(soumis à l'approbation du prochain conseil communal°

Heure de début : 19 h 15

Heure de fin : 20 h 30

## Participants :

Titulaires présents : CARAVATI-BRESSON Maryline, JURETTIGH Arnaud, BELUCHE Olivia, LETELLIER Dominique, TRIQUENOT Caroline, GAVOILLE Olivier, FRANCOIS Hélène, STAEHLI Freddy, DURPOIX Adeline, DUDORET Annabel, DIDIER Philippe, GUILBERT Denis.

## Animateur :

Mme CARAVATI-BRESSON Maryline

## Secrétaire de séance :

Mme BELUCHE Olivia

*Le quorum est atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer en exécution des articles L. 2121-7 et L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales*

## Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 août 2022
- 2- Forêt communale : état de l'assiette 2023, assistance technique à donneur d'ordre, contrats de bucheronnage, prix de l'affouage sur pied
- 3- Conformité de la voirie et des réseaux – intégration : rue Lucie Richard
- 4- Service de téléassistance (ELIAD)
- 5- Chats errants (année 2023)

## Relevé des avis ou des décisions :

### **1 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 août 2022 :**

Les membres de l'Assemblée approuvent le procès-verbal à l'unanimité

### **2- Assiette, dévolution et destination des coupes 2023 :**

- La forêt communale est gérée suivant un plan d'aménagement approuvé par le Conseil municipal et approuvé par le Préfet le 28 avril 2014. Conformément à ce plan de gestion, l'agent patrimonial de l'Office National des Forêts propose les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les

paysages. L'assiette des coupes pour l'année 2023 concerne les parcelles : 3r, 5aj, 7aj, 18p, 19p, 22aa, 33aj et des chablis.

*Décision des membres de l'Assemblée qui à l'unanimité a délibéré pour approuver le programme de coupe et de travaux au titre de l'année 2023 en forêt communale.*

- Assistance technique à donneur d'ordre (ATDO) : 2022-2023

Le devis proposé par les services de l'Office National des Forêts pour sa mission d'assistance technique - cubage et classement des bois pour un volume estimé de 700 m3 est de 2800.00€ HT

*Décision des membres de l'Assemblée qui à l'unanimité a délibéré pour approuver l'offre de prix de l'Office National des Forêts pour un montant de 2800.00€ HT.*

- Adjudication des coupes sur les parcelles 9-11-30 et 32

L'offre de prix de M. Mourey Dominique d'Ecromagny pour l'abattage /façonnage grumes pour un volume estimatif de 660 m3 s'élève à 15€ HT ; pour le cablage si nécessaire est de 71€ HT.

*Décision des membres de l'Assemblée qui à l'unanimité a délibéré pour approuver les offres de prix de M. Mourey*

- Débardage des grumes

L'offre de prix présentée par la société « Exploitation forestière Crevoisier de Ternuay s'élève à 8.50€ HT le m3

*Décision des membres de l'Assemblée qui à l'unanimité a délibéré pour approuver l'offre de la société « Exploitation forestière Crevoisier »*

- Affouage sur pied

Sur proposition des membres garants en forêt communale, le prix du stère d'affouage sur pied pourrait s'élever à 9€ non grevé de TVA

*Décision des membres de l'Assemblée qui a délibéré à l'unanimité pour approuver ce tarif : 9€ sans TVA le m3 pour l'affouage sur pied*

### **3- Conformité de la voirie et des réseaux – intégration : rue Lucie Richard**

Les lotisseurs privés Mrs COULIN Christophe et BOHEME Olivier ont déposé en mairie la déclaration de fin de chantier du lotissement « sous le Pommier Bringard » après l'exécution des travaux de voirie « Rue Lucie Richard ». Il est constaté que les travaux d'installation des réseaux d'eau potable et d'eaux usées (conformité confirmée par les services de la Communauté de Communes du Pays de Lure, compétente), pour l'éclairage de rue, les travaux de voirie (chaussée, trottoirs) sont parfaitement exécutés

*Décision des membres de l'Assemblée qui a délibéré à l'unanimité accepte la rétrocession de la rue Lucie Richard dans le domaine communal pour une longueur de 298 m et son inscription dans le tableau communal*

#### **4- Service de téléassistance (ELIAD)**

La société ELIAD a transmis en mairie un projet de convention avec leurs services pour proposer un service de téléassistance aux habitants de St-Germain. Eliad intervient auprès de nombreuses personnes sur la commune. Ce service de téléassistance pourrait être offert à ces personnes si elles le souhaitent et comme pour l'organisme « Présence verte » en prenant en charge les frais d'installation.

*Décision des membres de l'Assemblée qui a délibéré à l'unanimité pour offrir ce service aux germinois en prenant en charge les frais d'installation à hauteur de 31€*

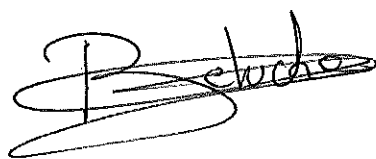
#### **6- Chats errants**

Il convient de poursuivre l'action menée par la bénévole concernant les chats errants sur le territoire communal, qui demande une participation de la commune pour 23 félins en collaboration avec la Fondation 30 millions d'amis.

*Décision des membres de l'Assemblée qui a délibéré à l'unanimité, accepte de financer la stérilisation de 20 chats, soit une dépense de 630.00€ au titre de l'année 2023, la Fondation 30 millions d'amis intervenant pour le même montant. Madame la Maire est autorisée à signer la convention avec la Fondation.*

Procès-verbal approuvé en début de séance du conseil municipal du 31 octobre 2022

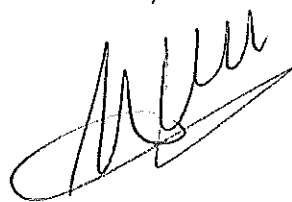
La secrétaire de séance,



BELUCHE Olivia



La Maire,



CARAVATI-BRESSON Maryline

